

## RÉSOLUTION II – AZERBAÏDJAN

THÈME : DROITS POLITIQUES ET SOCIAUX

CONCERNE : RÉFORME SUR LES MANDATS PRÉSIDENTIELS DONNANT LA POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR DES PRÉSIDENTS À VIE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

- Alarmée par le fait qu'il faille absolument être une démocratie pour avoir une légitimité auprès de la communauté internationale afin d'avoir accès aux institutions et aux aides,
- Rappelant que l'ONU ne cherche pas à contraindre les États membres à adopter un régime démocratique. Son but étant de maintenir la paix et de favoriser le développement, indépendamment du type de régime. La diversité des systèmes politiques au sein des Nations unies est souvent vue comme un reflet de sa nature universelle et de sa capacité à inclure des perspectives variées,
- Affligée que l'on ne reconnaisse pas à l'échelle internationale que des États affichant une image non-démocratique et à parti unique, puissent également permettre de renforcer la stabilité interne en rassurant la population sur la légitimité du gouvernement et sa capacité à gérer les crises,
- Dénonçant ce modèle politique aux idéaux occidentaux et notamment américains, comme il l'est le cas pour la plupart des décisions prises par des institutions internationales, soit imposé à tous sans être appliqué par la majorité, en particulier par les pays donneurs de leçons,
- Décide
- de créer une réforme sur les mandats présidentiels pour les pays membres de l'ONU qui en ont assez de se soumettre et de se travestir ;
  - Qui permettrait à leur président ayant fait plus de 3 ou 4 mandats de le rester à vie avec l'accord de son gouvernement ;
  - Sans qu'il y ait des représailles et des sanctions de la part d'autres institutions

*Le texte français fait foi*